

CONDITIONS GENERALES

La société SMARTCATCH, société par actions simplifiée au capital de 513.333 €, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 822 393 013, dont le siège est situé 1 place Pierre Potier – 31106 Toulouse, représentée par Madame Aline CERF, en qualité de Prés ident, numéro de TVA intracommunautaire FR 56822393013 (ci-après « SMARTCATCH »), est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de dispositifs de capture de biomarqueurs circulants dans le domaine de la santé.

SMARTCATCH a développé une solution innovante X-TRACKER permettant d'isoler les cellules tumorales circulantes (CTC) à partir de prélèvements de biofluides corporels sur la base de critères physiques, taille et rigidité (ci-après le « Dispositif »).

Les présentes Conditions Générales régissent les relations commerciales entre SMARTCATCH et toute personne physique ou morale agissant à titre professionnel et souhaitant acquérir le Dispositif proposé par SMARTCATCH (ci-après le « Client »).

SMARTCATCH et le Client peuvent être désignés individuellement ou collectivement la/les « Partie(s) ».

ARTICLE 1 – OBJET DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client acquiert auprès de SMARTCATCH le Dispositif et gérer les relations entre les Parties, y incluant l'ensemble des droits et obligations qui en découlent.

Elles s'appliquent entre SMARTCATCH et le Client à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les commandes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation, pour toute commande relative au Dispositif et/ou les autres prestations spécifiques proposées par SMARTCATCH en fonction de ses conditions particulières convenues entre les Parties (ci-après la « Commande »). Le Client s'engage à respecter, sans restriction ni réserve, les présentes Conditions Générales.

SMARTCATCH est libre de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions Générales, afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle et/ou technique. Les Conditions Générales applicables sont celles jointes au devis signé par les Parties.

Le Client déclare avoir obtenu de SMARTCATCH, préalablement à sa Commande, les informations nécessaires concernant le Dispositif, et notamment ses caractéristiques principales et les avoir acceptées avant la passation de sa Commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du Code civil.

Il déclare être seul responsable du choix du

Dispositif ainsi que de son adéquation à ses besoins.

ARTICLE 2 – COMMANDE

2.1 La Commande fait l'objet d'un devis préalable, d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de sa date d'édition (ci-après le « Devis »), contenant les conditions particulières établies entre les Parties.

La Commande est réputée ferme et définitive à compter de la signature du Devis correspondant par le Client.

En cas de contradiction entre le Devis et les présentes Conditions Générales, le Devis prévaut.

La Commande ferme et définitive vaut acceptation sans réserve par le Client des Conditions Générales et des stipulations contenues dans le Devis.

Sauf meilleur accord entre les Parties, la Commande ferme et définitive ne peut être modifiée.

2.2 Consommables

Pour permettre un usage optimal du Dispositif, ce dernier doit être utilisé impérativement avec un accessoire, CTC-POD, fourni exclusivement par SMARTCATCH, jetable après chaque utilisation (ci-après les « Consommables »).

Les Consommables sont commandés auprès de SMARTCATCH selon les modalités et conditions précisées au Devis.

SMARTCATCH s'engage à produire ses meilleurs efforts afin d'assurer la disponibilité des Consommables pour chaque Commande.

Le Client comprend et accepte que les Consommables peuvent faire l'objet d'une amélioration substantielle ou non et/ou mises à jour à la seule discrétion de SMARTCATCH. Dans cette hypothèse, SMARTCATCH fournira au Client les nouveaux modèles de Consommables à compter de la prochaine Commande, dans les limites de leur disponibilité.

ARTICLE 3 – LIVRAISON

3.1 Frais de livraison

Les frais de livraison sont indiqués en euros toutes taxes comprises sur le Devis.

La livraison du Dispositif ne pourra intervenir qu'une fois l'acompte payé par le Client, dans les conditions prévues aux présentes.

3.2 Conditions de livraison

Le Dispositif est expédié au Client par l'intermédiaire du transporteur sélectionné par SMARTCATCH.

La livraison est faite à l'adresse de livraison indiquée sur le Devis.

La Commande donne lieu à un délai de livraison indiqué par SMARTCATCH dans le Devis ou par tout autre moyen écrit.

SMARTCATCH s'efforce de respecter le délai de livraison prévu, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés

d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la

Commande.

Pour chaque Commande de Consommables, le délai de livraison est indiqué par SMARTCATCH dans le Devis concernant la commande de Consommables ou par tout autre moyen écrit.

3.3 Réception du Dispositif et des Consommables

Il appartient au Client en cas d'anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au Devis, colis endommagé, produits cassés...) d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout Dispositif ou Consommable n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, et dont copie sera adressée simultanément à SMARTCATCH, sera considéré comme accepté par le Client.

3.4 Informations de livraison

Il appartient au Client de communiquer des informations claires, exactes et complètes afin que sa Commande puisse être correctement livrée. SMARTCATCH ne peut être tenu e pour responsable des dommages consécutifs à une erreur du Client dans les informations fournies. Tous les frais consécutifs à une telle erreur seront à la charge exclusive du Client.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

4.1 Prix

Le Client s'engage à verser la totalité du prix tel qu'indiqué dans le Devis en euros hors taxes, majorée du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

Sauf conditions particulières expresses propres à la Commande prévues au sein du Devis, aucune remise sur le prix d'un Dispositif n'est concédée au Client.

Un règlement anticipé ne donne lieu à aucune remise.

4.2 Acompte

Le Client versera un acompte dont le montant est indiqué au Devis, lors de la signature du Devis.

4.3 Facturation

Le solde du montant du prix s'effectuera selon les conditions prévues au Devis.

Le Devis prévoit, le cas échéant, les modalités de paiement des Commandes de Consommables.

4.4 Modalité de paiement

Le prix est payable au comptant à réception de la facture correspondante.

Tout retard dans le paiement se verra appliquer une pénalité d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, à compter du premier jour de retard et sans qu'aucune formalité particulière ne soit effectuée par SMARTCATCH. En outre, une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) € sera due par le Client. Le montant de cette indemnité pourra être supérieur, sur présentation de justificatifs des frais engagés par SMARTCATCH pour recouvrer sa créance.

ARTICLE 5 – DROIT DE RETRACTATION

Les Parties reconnaissent et acceptent que la nature des obligations ne leur permettent pas de bénéficier d'un droit de rétractation.

En tout état de cause, les Parties renoncent expressément au bénéfice du droit de rétractation.

ARTICLE 6 – RESERVE DE PROPRIETE

SMARTCATCH conserve la propriété du Dispositif jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le Client.

En cas de défaut de paiement à son échéance, SMARTCATCH pourra revendiquer le Dispositif et résilier les Conditions Générales.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques sur le Dispositif au moment de la livraison.

ARTICLE 7 – INSTALLATION - FORMATION - UTILISATION DU DISPOSITIF - ENTRETIEN

7.1 Compte tenu de la spécificité technique du Dispositif, l'acquisition du Dispositif inclut son installation par SMARTCATCH dans les conditions prévues au Devis.

Le Dispositif est installé par SMARTCATCH selon un planning déterminé d'un commun accord entre les Parties, par tout moyen, selon les disponibilités de chacune des Parties.

7.2 De même, l'acquisition du Dispositif inclut la participation à une formation initiale dispensée par SMARTCATCH dans les conditions prévues au Devis.

La formation initiale est dispensée selon un planning déterminé d'un commun accord entre les Parties, par tout moyen, selon les disponibilités de chacune des Parties.

Le Client comprend et accepte que la formation dispensée par SMARTCATCH permet d'assurer un usage conforme du Dispositif.

7.3 Le Client s'engage à se conformer aux caractéristiques techniques et aux spécifications du Dispositif, tel qu'énoncé dans le manuel d'utilisation fourni par SMARTCATCH ainsi qu'à toutes les autres caractéristiques techniques et spécifications que SMARTCATCH pourra donner par écrit à tout moment.

Dans le cadre de l'utilisation du Dispositif, toute action effectuée ou demandée par le Client ou toute personne autorisée agissant pour son compte relève de la seule responsabilité du Client, il sera responsable de tous les coûts encourus en raison de ces actions.

Lors de la formation initiale, SMARTCATCH s'engage à remettre au Client la documentation relative au fonctionnement et à l'utilisation du Dispositif et du Logiciel.

Le Client s'engage à utiliser le Dispositif uniquement pour l'usage prévu au sein du manuel d'utilisation. Le Client comprend et accepte que le Dispositif est mis à la disposition pour un usage de recherches (RUO - Research Use Only). A ce titre, le Client reconnaît que le Dispositif n'est pas un dispositif médical et ne pourra pas être utilisé pour diagnostiquer, traiter ou surveiller un patient.

SMARTCATCH ou toute autre personne désignée par elle, pourra vérifier l'utilisation faite par le Client du Dispositif et le respect des présentes Conditions Générales autant de fois qu'elle l'estimera nécessaire à tout moment à distance et/ou dans les locaux du Client moyennant un délai de prévenance de dix (10) jours. SMARTCATCH pourra mandater des auditeurs indépendants afin de réaliser des audits dans l'établissement du Client pour s'assurer de la bonne utilisation du Dispositif par le Client et du respect des présentes Conditions Générales. Le Client s'engage à collaborer dans le cadre de ces audits, et fournir tout document ou information nécessaire. Si l'audit révèle que le Client n'a pas respecté les obligations à sa charge au titre des présentes, celui-ci pourra être tenu de supporter les frais afférents à l'audit.

ARTICLE 8 – MAINTENANCE

En sus de l'acquisition du Dispositif, le Client peut choisir de confier à SMARTCATCH la maintenance du Dispositif. Dans cette hypothèse, conformément aux conditions particulières prévues au Devis, SMARTCATCH fournit au Client un service d'entretien, et de réparation du Dispositif.

SMARTCATCH pourra effectuer périodiquement des opérations d'entretien du Dispositif dans les conditions prévues au Devis.

Les opérations d'entretien ne s'étendent pas à :

- la fourniture des Consommables ;
- la fourniture de pièces et composants du Dispositif.

SMARTCATCH fait ses meilleurs efforts pour maintenir le Dispositif en état de fonctionnement continu.

Néanmoins, le Client déclare être parfaitement informé que des anomalies, incidents ou des dysfonctionnements peuvent survenir.

Dans une telle hypothèse, le Client informe SMARTCATCH sans délai par email à l'adresse suivante : contact@smartcatch.fr.

SMARTCATCH interviendra alors dans les conditions suivantes :

Temps de réponse initial de SMARTCATCH : Délai de résolution de l'incident par SMARTCATCH sur place

48 heures à compter de la demande par le Client 10 jours ouvrés à compter de la réponse initiale

Le délai de résolution des incidents est identique dans l'hypothèse où SMARTCATCH se rend compte directement par elle-même d'un éventuel dysfonctionnement du Dispositif.

Les délais de réponse et d'intervention de SMARTCATCH sont indiqués à titre prévisionnel. La responsabilité de SMARTCATCH ne pourra pas être engagée en cas de dépassement de ces délais, sauf si le Client/démontre une faute de la part de SMARTCATCH.

Les opérations de réparation ne comprennent pas les dommages causés par notamment :

- un accident, un acte de vandalisme, notamment une faute intentionnelle ou non, l'eau, un incendie, un acte de sabotage et tout événement de force majeure ;
- un usage anormal par rapport aux prescriptions du manuel d'utilisation fourni par SMARTCATCH ;
- le défaut d'entretien du Dispositif ;
- un déplacement du Dispositif ;
- toute intervention, effectuée sur le Dispositif par le Client ou un tiers ;
- l'utilisation de consommables non compatibles avec le Dispositif.

Les opérations de réparation ne s'étendent pas, également, au remplacement du Dispositif dont l'état d'usure ne permet plus d'en assurer le bon fonctionnement ainsi qu'aux pannes affectant les logiciels et progiciels.

Par ailleurs, cette prestation de maintenance n'inclut pas le coût des pièces de rechanges nécessaires à la réparation du Dispositif.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

9.1 Le Client est pleinement responsable de l'usage qu'il fait du Dispositif.

A ce titre, le Client déclare disposer de l'ensemble des informations nécessaires à une utilisation conforme et sécurisée du Dispositif.

Le Client s'engage à faire une utilisation du Dispositif conforme à la nature de celui-ci, à sa destination et aux instructions communiquées par SMARTCATCH par tout moyen. Dès lors SMARTCATCH ne saurait être tenue responsable de tout préjudice, de quelque nature que ce soit, subi par le Client ou tout tiers en raison d'un usage non conforme du Dispositif par le Client ou un tiers. Pour toute question relative à l'usage conforme et sécurisé du Dispositif, le Client est invité à contacter SMARTCATCH à l'adresse suivante : contact@smartcatch.fr.

9.2 Dans la limite permise par la loi, la responsabilité de SMARTCATCH découlant de ou liée à l'exécution des présentes Conditions Générales sera limitée aux dommages directs subis par le Client et ne pourra pas dépasser le montant total facturé par SMARTCATCH au titre de la Commande du Dispositif, tel que prévu au Devis.

9.3 Aucune des Parties ne sera responsable de tout manquement ou retard résultant d'un événement indépendant de la volonté des Parties, qui n'aurait pas pu être raisonnablement prévisible au moment de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et empêchent l'exécution des obligations par l'une des Parties (« Force majeure »). La Partie affectée par le cas de Force majeure s'engage toutefois à prendre les mesures appropriées (a) pour éviter, éliminer ou réduire les effets du retard et remplir toutes ses obligations et (b) pour reprendre ses obligations dès que le cas de Force majeure aura disparu.

9.4 En aucun cas SMARTCATCH n'assumera de responsabilité en vertu des présentes pour toute réclamation découlant (a) des échantillons utilisés par le Client ; (b) de toute utilisation du Dispositif en combinaison avec d'autres produits, équipements, logiciels ou données ; (c) de toute modification du Dispositif par le Client ; ou (d) de la négligence ou d'un manquement délibéré du Client.

ARTICLE 10 – ASSURANCES – AUTORISATIONS

10.1 SMARTCATCH n'a souscrit aucune assurance couvrant la détérioration et/ou les préjudices de toute nature pouvant survenir lors de l'utilisation du Dispositif.

Le Client déclare avoir souscrit toutes les assurances obligatoires et/ou nécessaires (notamment responsabilité civile) afin de couvrir les préjudices, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être causés à lui-même ou à tout tiers lors de l'utilisation du Dispositif.

A ce titre, le Client garantit SMARTCATCH contre toute action qui serait engagée à l'encontre de cette dernière en raison d'un préjudice causé lors de l'utilisation du Dispositif.

10.2 Le Client se conformera à toutes les dispositions légales et réglementaires associées à l'utilisation du Dispositif pour les finalités souhaitées.

Le Client assure la direction et la surveillance de l'utilisation du Dispositif dans des conditions matérielles et techniques adaptées à la recherche et compatibles avec les impératifs de rigueur scientifique et de sécurité des personnes qui se prêtent à ces recherches.

Le cas échéant, le Client obtiendra les autorisations et certifications nécessaires pour l'usage envisagé du Dispositif, dans les limites des dispositions prévues aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 11 – GARANTIES - RECLAMATIONS

11.1 Le Dispositif est couvert par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil.

11.2 L'absence d'indication de durée de garantie commerciale dans le Devis signifie que le Dispositif n'est pas couvert par la garantie commerciale.

Le point de départ de la garantie commerciale correspond à la date d'émission de la facture correspondante.

Cette garantie commerciale couvre la réparation (pièces et main d'œuvre) ou, en cas de réparation impossible ou économiquement désavantageuse pour SMARTCATCH, le remplacement du Dispositif concerné, à condition que les dysfonctionnements constatés n'aient pas été provoqués par une utilisation non conforme ou toute détérioration causée par le Client, y compris de manière involontaire.

Aucune demande relative à la garantie commerciale ne sera traitée sans présentation de la facture correspondante.

Pour toute demande relative aux modalités d'exercice de la garantie commerciale, le Client est invité à contacter SMARTCATCH à l'adresse suivante : contact@smartcatch.fr.

11.3 La prestation de garantie ne comprend pas le prêt d'un appareil pendant la période d'immobilisation. En cas de remplacement, celui-ci portera sur le même Dispositif.

11.4 La responsabilité de SMARTCATCH ne s'entend que dans la mesure où la conservation, la manipulation et l'usage du Dispositif sont effectués dans des conditions normales, dans le strict respect des éventuelles mises en garde ou prescriptions d'emploi figurant dans les manuels d'utilisation, sans faute ni négligence, et où le défaut constaté ne provient pas d'un facteur extérieur au Dispositif.

Ainsi, s'il est établi que le défaut provient directement notamment du fait du Client ou d'un tiers, d'incident électrique, d'accident, d'une mauvaise utilisation, d'emploi de consommables ou d'accessoires autres que ceux fabriqués et commercialisés par

SMARTCATCH, la garantie ne pourra s'appliquer. Les éventuels frais de remise en état seront supportés par le Client et feront l'objet d'une facturation au tarif en vigueur le jour de l'intervention.

Toute modification apportée par le Client au Dispositif, qui altère la qualité du produit ou le modifie d'une quelconque manière, sans accord préalable écrit de SMARTCATCH, fait échec à la garantie.

D'une manière générale, la garantie ne couvre pas :

- La fourniture des consommables, accessoires, supports et pièces d'usure,
- La fourniture, le contrôle et le maintien de l'environnement physique du Dispositif,
- La modification des spécifications du Dispositif,
- La fourniture de services concernant le Logiciel ou tout autre élément connexe ou similaire.

Ne sont également pas comprises dans la garantie les opérations de maintenance .

11.5 SMARTCATCH a pour seule et unique obligation de mettre en œuvre les moyens requis, conformément à la nature de la garantie applicable, pour assurer la remise en service fonctionnel du Dispositif . Aucune autre obligation de quelque nature que ce soit, ne pourra être mise à la charge de SMARTCATCH . Notamment, le Client ne pourra exiger aucun dédommagement lié aux conséquences d'une immobilisation du Dispositif et pour tout dommage causé par un Dispositif défectueux.

La garantie couvre exclusivement les défauts et dysfonctionnements du Dispositif acquis par le Client. Elle n' a, en aucun cas, pour objet de garantir une quelconque conformité à l'utilisation ou l'usage auquel le Client entend affecter le Dispositif.

Le Dispositif retourné devra être accompagné d'une description précise de la défaillance présumée, signée par le Client. Au cas où il apparaîtrait que le Dispositif n'est finalement atteint d'aucune défectuosité, les frais de transport retour seront mis à la charge du Client.

11.6 SMARTCATCH ne donne aucune garantie , expresse ou implicite, à quelque titre que ce soit, d'exactitude et de résultats d'utilisation, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier ou découlant des usages commerciaux . SMARTCATCH ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie quant aux résultats que le Client obtiendra du Dispositif.

Le Client convient qu'il sera responsable de toute réclamation, obligation, demande ou autre perte invoquée par un tiers auquel il fournit des services intégrant l'usage du Dispositif.

11.7 Toute réclamation ou demande d'informations relatives aux présentes Conditions Générales , à une Commande ou à un retour doit être adressée à SMARTCATCH à l'adresse suivante : contact@smartcatch.fr .

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

12.1 Sans que cette liste ne soit exhaustive, le Dispositif, les marques déposées par SMARTCATCH et notamment les marques X-TRACKER et CTC -POD , le logiciel intégré dans le Dispositif permettant son utilisation (ci-après le « Logiciel »), les marques de service, les logos, les noms commerciaux, les dessins, les modèles, les noms de marque, les noms de domaine, les secrets commerciaux, les bases de données, les droits des topographies de semi -conducteurs sont la propriété exclusive de SMARTCATCH (ci-après les « Droits de propriété intellectuelle »).

12.2 SMARTCATCH est seule propriétaire ou titulaire de licence autorisé de tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs au Dispositif et à tout développement ou programme spécifique, actuel ou à venir, développé par SMARTCATCH pour l'utilisation du Dispositif par le Client .

12.3 La Commande n'emporte aucun transfert de Droits de propriété intellectuelle, de quelque nature que ce soit, au profit du Client.

Le Client doit s'abstenir de modifier, adapter, traduire, préparer des œuvres dérivées de, décompiler, rétro -concevoir, désassembler ou tenter par tout autre moyen d'obtenir le code source du Dispositif, des Consommables, du Logiciel ou de tout autre logiciel ou de toute autre documentation de SMARTCATCH, ou créer ou tenter de créer un service ou un produit de substitution ou similaire en utilisant le Dispositif, ou les informations et documents s'y rapportant.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement et/ou indirectement aux droits de SMARTCATCH. Le Client s'engage à prendre à l'égard de toute personne qui aurait accès au Dispositif, et/ou au Logiciel et/ou à la documentation afférente, toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de SMARTCATCH. Le Client s'engage notamment à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que son personnel ne conserve aucune documentation , information et/ou copie du Logiciel. En cas de tentative de saisie du Dispositif, du Logiciel ou de la documentation afférente par un tiers ou toute forme de contestation des droits de SMARTCATCH , le Client devra en aviser immédiatement SMARTCATCH et élever toute protestation contre la saisie pour faire connaître les droits de propriété en cause.

12.4 Sous réserve des conditions prévues au Devis ainsi qu'aux présentes Conditions Générales, SMARTCATCH accorde au Client une licence personnelle, privée, non exclusive, non transférable, non -commerciale, révocable et limitée sur le Logiciel pour utiliser le Dispositif. Aucun titre, possession ou contrôle sur le Logiciel n'est transféré au Client dans le cadre de la Commande.

Le Client n'est pas autorisé à concéder de droits sur le Logiciel, sauf autorisation écrite, préalable et non équivoque de SMARTCATCH. En tout état de cause, le Client ne pourra concéder des sous -licences que dans les limites des droits que lui confère les Conditions Générales.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, ou permettre l'utilisation par un tiers, du Logiciel à d'autres fins que l'utilisation du Dispositif, et s'interdit notamment de développer tout type de produit ou service susceptible de concurrencer SMARTCATCH, et à ne pas utiliser les spécifications du Logiciel ou de la documentation afférente pour créer ou permettre la création d'un programme ayant la même destination que le Dispositif.

L'ensemble du Logiciel intégré au Dispositif est protégé notamment par le droit d'auteur dont SMARTCATCH est titulaire, ainsi que sur les versions futures, notamment toute mise à jour ou nouvelle version du Logiciel réalisée par SMARTCATCH. Toute duplication, reproduction ou représentation du Logiciel et plus largement toute utilisation du Logiciel en dehors des présentes est susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires civiles et/ou pénales. Le Logiciel est incessible et insaisissable. Il ne peut faire l'objet d'un nantissement, d'un privilège ou d'une location à un tiers à aucun titre que ce soit, seul SMARTCATCH peut autoriser l'utilisation du Logiciel.

Le Client s'interdit d'accéder et/ou de modifier les codes (sources et exécutables). Il n'acquiert aucun droit sur les codes du Logiciel, SMARTCATCH. Il est strictement interdit de dupliquer le Logiciel et/ou sa documentation.

12.5 SMARTCATCH jouit d'un droit exclusif d'exploitation des résultats du Dispositif à toute fin et notamment de recherche, de collaboration, de prestation ou à des fins commerciales. Par résultats du Dispositif, il est entendu tous les résultats concernant directement ou indirectement le Dispositif, y incluant les résultats de toute nature, y compris biologiques, obtenus à l'aide du

Dispositif et concernant notamment l'utilisation, la manipulation, l'ergonomie, l'efficacité, la performance du Dispositif, qu'il s'agisse de modes opératoires, de réglages, de mesures directes de l'équipement. Dans ce contexte, les Parties évalueront ensemble et de bonne foi la possibilité et le format permettant au Client d'évoquer l'utilisation du Dispositif ainsi que la découverte de résultats par le biais du Dispositif auprès de tiers, dans des publications, commentaires, documentation commerciale, documents publicitaires, sites internet ou tout autre support de communication.

En tout état de cause, toute publication ou communication, sur tout support et selon tout procédé, concernant directement ou indirectement l'utilisation du Dispositif, y incluant les résultats de toute nature, devra faire l'objet d'un accord préalable express de la part de SMARTCATCH, pendant la durée du Contrat et les 24 mois qui suivent son expiration. SMARTCATCH fera connaître sa décision dans un délai maximum de 2 mois à compter de la demande. Les Droits de Propriété intellectuelle de SMARTCATCH y compris le Dispositif, et les marques de SMARTCATCH ne pourront faire l'objet d'une publication sans un accord préalable de SMARTCATCH.

ARTICLE 13 – CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à conserver confidentielles les informations techniques, commerciales et/ou scientifiques appartenant à SMARTCATCH, y compris sans que cette liste soit limitative, concernant directement ou indirectement le Dispositif, les marques déposées par SMARTCATCH , le Logiciel, la documentation afférente (ci -après les « Informations confidentielles »).

Le Client ne publiera ou ne communiquera tout ou partie desdites Informations confidentielles à des tiers qu'avec l'accord écrit de SMARTCATCH.

Le Client s'engage à faire prendre le même engagement par son personnel et par toute personne physique ou morale attachée à son service à quelque titre que ce soit.

Le Client s'engage à ce que les Informations confidentielles qu'elle reçoit :

- soient protégées et gardées confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'il accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
 - ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître, dûment informés du caractère strictement confidentiel de ces Informations confidentielles, et ne soient utilisées par ces derniers que pour les besoins et dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales ;
 - ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement, soit indirectement, à tout tiers, notamment aux sous -traitants, partenaires ou à toutes autres personnes, sans l'autorisation préalable et écrite de SMARTCATCH et, en cas d'autorisation, à la condition que le tiers bénéficiaire s'engage au préalable et par écrit à se soumettre aux mêmes obligations de confidentialité que celles contenues aux présentes Conditions Générales ;
 - ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement sans l'autorisation préalable et écrite de SMARTCATCH ;
 - ne soient pas utilisées de manière à obtenir un quelconque droit de propriété intellectuelle (notamment brevet, marque...).
- Le présent article n'emporte pas de transfert de propriété entre les Parties et ne peut être interprété comme la concession ou licence d'un quelconque droit.

Le présent engagement de confidentialité restera en vigueur pendant la mise à disposition du Dispositif , et pendant cinq (5) ans après .

ARTICLE 14 – REFERENCES

SMARTCATCH pourra librement et sans limitation de durée faire figurer le nom et/ou la marque du Client sur une liste de références, dans tout document de publicité, de promotion ou de communication relatif à son activité, et notamment sur son site internet et dans la presse.

Le Dispositif, les Droits de propriété intellectuelle et les marques de SMARTCATCH , et notamment les marques X-TRACKER et CTC -

POD, ne pourront faire l'objet d'une publication ou communication, publique ou confidentielle, sans un accord préalable de SMARTCATCH, qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la demande. SMARTCATCH sera libre de donner un avis s'agissant des publications, que le Client s'engage à prendre en compte.

En tout état de cause, tous résultats obtenus grâce au Dispositif devra mentionner SMARTCATCH.

En outre, le Client s'interdit de réaliser des publications ou commentaires, publiques ou non, qui seraient, directement ou indirectement, susceptibles de nuire aux intérêts de SMARTCATCH ou du Dispositif.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES

15.1 Les Parties peuvent être amenées à traiter des données à caractère personnel de l'autre Partie conformément à la loi française n° 78 -17 du 6 janvier 1978 et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 aux fins d'exécuter le s présentes

Conditions Générales.

Les Parties comprennent la nature strictement confidentielle des données à caractère personnel qu'elles sont susceptibles d'échanger et de traiter au titre des présentes.

Dans ce contexte, les Parties s'engagent à se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu des lois et règlements applicables. Si les Parties sont amenées à travailler avec des tiers, elles s'efforcent de s'assurer que ceux -ci respectent la réglementation susvisée.

Pour les traitements réalisés sur les données à caractère personnel de l'autre Partie, la Partie est responsable de traitement.

Les Parties s'engagent à :

- traiter les données uniquement pour les seules finalités des présentes ;
- garantir la confidentialité des données traitées ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- communiquer à l'autre Partie le nom et les coordonnées de la personne en charge des traitements de données à caractère personnel.
- aider l'autre Partie à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des personnes concernées relatives aux données à caractère personnel traitées .
- notifier à l'autre Partie toute violation de données à caractère personnel traitées dans le cadre d es présentes Conditions

Générales.

- mettre en place les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté pour les données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes Conditions Générales.

A la fin de la durée des Conditions Générales augmentée des délais légaux liés à la preuve des obligations à la charge des Parties, chaque Partie s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel de l'autre Partie.

15.2 Si, dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales, une Partie est amenée à traiter pour le compte de l'autre des données à caractère personnel, elle agira en tant que sous -traitant et l'autre Partie en tant que responsable de traitement .

Les Parties reconnaissent que tout traitement de données personnelles ne pourra être mis à la charge d'une Partie par l'autre qu'à condition que soit signé un accord entre les Parties fixant les modalités dudit traitement et dont le contenu respecte la réglementation applicable en la matière.

15.3 Le Client autorise SMARTCATCH à agréger des données statistiques anonymes concernant l'utilisation et le fonctionnement du Dispositif. Ces données statistiques seront la propriété exclusive de SMARTCATCH.

ARTICLE 16 – DISPOSITIONS DIVERSES

16.1 Cession

Les présentes Conditions Générales sont conclues intuitu personae et, en conséquence, Client ne pourra transférer tout ou par tie de ses droits et obligations mises à sa charge sans l'accord préalable de SMARTCATCH.

16.2 Intégralité de l'accord

Les présentes Conditions Générales expriment, avec les stipulations du Devis auquel elles sont jointes, l'intégralité des obligations des Parties, à l'exclusion de tout autre document ou contrat.

16.3 Non -validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales et / ou du Devis sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, l es autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

16.4 Non -renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des Conditions Générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

16.5 Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout différend relatif à leur exécution ou leur interprétation que les Parties ne pourront pas résoudre à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Toulouse.